

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 10 août 2026, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Michel Lequin, maire
M. Michel Prince, conseiller
Mme France Darveau, conseillère
M. Guy Thériault, conseiller
M. Charles Duguay, conseiller

Sont absents :

M. Laurent Garneau, conseiller
M. Yves Dubois, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Lequin.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1) OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Michel Lequin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière. Cette séance commence par une consultation publique.

CONSULTATION PUBLIQUE

Après avoir déposé un premier projet lors du conseil du 6 juillet dernier, avec une présentation des grandes lignes du règlement # 344-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, et affiché un avis de la tenue d'une consultation publique, les citoyens avaient l'opportunité de s'exprimer sur ce nouveau règlement, des copies étant disponibles pour consultation au bureau municipal.

Depuis le 1^{er} avril dernier, toute municipalité doit adopter un règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments.

La directrice générale a fait un bref résumé du règlement #344-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments :

Ce règlement, aura notamment pour objectif d'établir des normes et des mesures relatives à l'entretien et l'occupation des bâtiments sur tout le territoire de Saints-Martyrs-Canadiens, afin d'empêcher le déperissement, de préserver l'intégrité de leur structure et de contrer le phénomène de démolition par abandon, ainsi qu'à obliger les propriétaires des bâtiments à les entretenir.

Il y a eu une période de questions.

La consultation publique prend fin à 19h03.

1.1) MOT DU MAIRE

Le maire commence l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il mentionne que l'assemblée va débiter par la présentation des états financiers avec le vérificateur, M. Leblanc. Bonnes nouvelles, les dépenses sont en contrôle. Par la suite, il poursuit en parlant de l'événement majeur de Saints-Martyrs-Canadiens, soit la Traversée du lac Nicolet qui se déroulera à la mi-août. Pour terminer, avec un autre point important, celui-ci concernant la bibliothèque. Il y a présentement un manque de bénévoles pour maintenir la bibliothèque ouverte, alors il lance l'invitation aux personnes désirant s'impliquer à donner leur nom.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
 - ✓ Consultation publique - Règlement #344-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
- 1.1 Mot du maire

2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 ;
4. Adoption des comptes à payer ;
5. Rapport des comités ;
6. Administration ;
 - 6.1 Présentation des états financiers au 31 décembre 2025
 - 6.2 Offre de services de Techni-Consultant inc. concernant le PGA-Eau
7. Aqueduc et égouts ;
8. Sécurité publique ;
 - 8.1 Adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska
9. Voirie ;
 - 9.1 Lettre du ministre des Transports concernant le programme d'aide à la voirie locale 2025-2027
10. Urbanisme et environnement ;
 - 10.1 Adoption du règlement #344 -2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 10.2 Résolution demandant de modifier la grandeur des terrains pour bâtir le long de la Route 161
 - 10.3 Achat de bouées
 - 10.4 Suivi sur le Lieu d'Enfouissement Sanitaire (LES) de Disraëli
11. Loisirs et culture ;
12. Affaires diverses ;
 - 12.1 Suspension temporaire d'une partie du règlement G-100 (Traversée du Lac Nicolet)
 - 12.3 Offre de services - plan d'aménagement d'une aire de jeux
13. Liste de la correspondance ;
14. Varia ;
 - 14.1 Communication de la bibliothèque
 - 14.2 Démonstration de pétanque
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance

2026-08-127 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller **Guy Thériault**, appuyée par le conseiller **Michel Prince**

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-128 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller **Charles Duguay**, appuyée par le conseiller **Guy Thériault**

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 soit adopté en apportant les modifications demandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-129 4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 113 163.76\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 113 163.76\$;

CONSIDÉRANT QU’UNE balance de vérification trimestrielle couvrant la période d’avril à juin 2026 a été remise aux élus en atelier de travail pour les tenir informer du suivi budgétaire ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller *Michel Prince*, appuyée par le conseiller *Charles Duguay*

Il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

1	*CORRECTION* Rhesus liste juillet 7 338.71\$ / payé 7 388.71\$	50.00
2	Receveur Général du Canada (DAS)	1 499.45
3	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 938.58
4	Visa Desjardins (achat divers)	2 026.29
5	ADMQ (colloque)	143.72
6	Thérèse Nolet Lemay (ménage / juillet)	699.59
7	Michel Lequin, maire	1 141.18
8	Michel Prince, conseiller	463.27
9	France Darveau, conseillère	463.27
10	Laurent Garneau, conseiller	463.27
11	Yves Dubois, conseiller	463.27
12	Guy Thériault, conseiller	463.27
13	Charles Duguay, conseiller	463.27
14	Bell Mobilité inc. (juillet)	54.09
15	Buropro (juillet)	173.86
16	Desjardins Sécurité Financière (juillet)	521.15
17	Entretien Général Lemay (juin, juillet)	2 244.59
18	Excavation Marquis Tardif inc. (mai)	18 868.32
19	Eurofins Environex (juin, juillet)	1 644.14
20	Gaudreau Environnement inc. (juillet, août)	389.42
21	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	390.84
22	Hydro-Québec (salle municipale)	1 081.30
23	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	136.15
24	Hydro-Québec (éclairage public / juin)	186.43
25	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	26.42
26	Hydro-Québec (quai)	62.88
27	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	730.33
28	Hydro-Québec (éclairage public / juillet)	193.01
29	MRC d'Arthabaska (juin)	15 132.46
30	Nordikeau inc. (juillet)	3 150.36
31	Rhesus (juillet & matériel)	5 563.99
32	Sogetel (juillet)	310.82
33	Sogetel (Internet / juillet)	93.81
34	Desjardins Sécurité Financière (août)	521.15
35	Sogetel (août)	367.16
36	Sogetel (Internet / août)	93.81
37	9366-5495 Québec inc. (balayage)	2 073.86
38	Canac (fournitures diverses)	805.86
39	Les Débroussailleurs GSL inc. (fauchage)	1 868.34
40	Enviro Solutions Canada Inc. (calcium)	14 153.77
41	Groupe Kopers inc. (appel service - puits)	437.54
42	Librairie Renaud-Bray (livres - bibliothèque)	99.59

43	Ministre des Finances (droits barrage)	167.00
44	Municipalité Ham-Nord (formations élus)	1 875.00
45	Les Pompes Garand inc. (travaux / acqueduc, égouts)	4 752.00
46	Serge Leblanc CPA inc. (états financiers)	7 657.34
47	Services Sanitaires Denis Fortier (toilette chimique - juin, juillet)	919.81
48	Ville de Disraëli (quote-part #3)	965.03
49	Total du salaire de la D.G. :	4 635.47
50	Total des salaires & déplacements :	8 538.23

TOTAL : 113 163.76 \$

5) RAPPORT DES COMITÉS

6) ADMINISTRATION

2026-08-130 6.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le vérificateur est venu présenter les états financiers 2025 de la municipalité aux membres du conseil et aux citoyens au début de l'assemblée ;

CONSIDÉRANT QU'APRÈS avoir présenté les états financiers M. Serge Leblanc, CPA a répondu aux questions des élus et du public ;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de la municipalité sont déposés pour l'année se terminant au 31 décembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE les états financiers 2025 soient adoptés tels que déposés, par le conseil municipal et transmis aux instances gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-131 6.2 OFFRE DE SERVICES DE TECHNI-CONSULTANT INC. CONCERNANT LE PGA-EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se doter d'un plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une offre de services à la firme Techni-Consultant inc., afin de l'accompagner dans l'élaboration de ce plan ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services consiste à accompagner la municipalité jusqu'en 2028, afin de compléter l'inventaire des actifs, d'élaborer le plan et le déposer auprès du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services reçue est d'un montant de 14 400.00\$ avant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Charles Duguay, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE l'offre de services de Techni-Consultant inc. d'un montant total de 16 556.41\$ soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-08-132 8.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2025 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA À ÊTRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Communication est donnée d'un rapport du directeur de la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts, relatif au rapport annuel d'activités 2025 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité Publique ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009 ;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Prince, appuyée par France Darveau, et résolu à l'unanimité, que la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens approuve le rapport annuel d'activités 2025 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) VOIRIE

9.1 LETTRÉ DU MINISTRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2025-2027

La municipalité a reçu une lettre du ministre, M. Benoît Charette, accordant une aide financière de 15 000.00\$ en provenant du programme d'aide à la voirie locale - projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PAVL - PPA-CE). Cette aide financière est accordée annuellement, avec la recommandation du député de la circonscription de Drummond-Bois-Francis M. Sébastien Schneeberger. Certaines conditions d'admissibilité doivent être respectées afin d'obtenir l'aide financière accordée.

10) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2026-08-133 10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 344-2026 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

ADOPTION DU RÈGLEMENT #344-2026, SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

ATTENDU QUE la loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1er avril 2021;

ATTENDU QUE cette loi modifie la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE selon les modifications apportées à l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme toute municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été dûment donné par **Guy Thériault**, lors de la séance ordinaire du conseil du **6 juillet 2026** ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du **6 juillet 2026** ;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement a été transmise aux membres du Conseil de la municipalité au plus tard deux (2) jours juridiques francs avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **M. Charles Duguay**, appuyé par **M. Guy Thériault** qu'il soit adopté le règlement **# 344-2026**, sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-134 10.2 RÉSOLUTION DEMANDANT DE MODIFIER LA GRANDEUR DES TERRAINS POUR BÂTIR LE LONG DE LA ROUTE 161

Demande à la MRC d'Arthabaska concernant la construction résidentielle adjacente à la Route 161 - Révision de schéma d'aménagement et de développement

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska est en procédure de révision de son schéma d'aménagement et de développement ;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption du schéma d'aménagement et de développement 2^e générations (2005), la majorité des terrains ont été intégrés dans une affectation forestière et un droit résidentiel est seulement permis aux propriétés de 10 hectares et plus ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite créer une bande de terrain de 75 mètres de profondeur de part et d'autre de la Route 161 afin de pouvoir lotir et bâtir des terrains, sans avoir à respecter la condition du 10 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE la présence de nouvelle résidence ne crée pas de nuisance à l'usage prédominant (forestier) ;

CONSIDÉRANT QUE la route, l'électricité et les télécommunications sont déjà existantes ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par **Michel Prince** et appuyée par **France Darveau** que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens demande à la MRC d'Arthabaska de faire les démarches nécessaires afin de supprimer l'obligation d'avoir un terrain de 10 hectares afin de pouvoir bâtir une habitation unifamiliale pour un corridor adjacent à la Route 161 dans son nouveau schéma d'aménagement et de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-135 10.3 ACHAT DE BOUÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande de soumission auprès de fournisseurs de bouées concernant la mise à jour et l'uniformisation du balisage pour la sécurité sur le lac Nicolet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions provenant des compagnies suivantes : Navi-Sécur Marine au montant total de 9 841.35\$, Hydraunav au montant de 16 126.06\$ et de Bouées Canada au montant de 28 996.72\$;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse n'étant pas conforme à la demande de la municipalité, puisque des items ne peuvent être fournis par le fournisseur ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse et conforme est celle de la compagnie Hydraunav pour un montant de 16 126.06\$ avec taxes ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications de quantité à la soumission originale pourraient être demandées par la municipalité (ajout ou retrait d’item) ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller **Charles Duguay**, appuyée par le conseiller **Guy Thériault**

Il est résolu

QUE la municipalité accepte l’offre de la compagnie Hydranauv et qu’un budget de 18 000.00\$ avant taxes soit autorisé pour l’achat de bouées.

QUE ce montant soit pris dans le surplus budgétaire.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

10.4 SUIVI SUR LE LIEU D’ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES) DE DISRAËLI

La municipalité a reçu de la municipalité de Disraëli une lettre sur l’évolution des travaux post-fermeture du LES. Le contrat pour la réalisation des travaux a été octroyé à l’entreprise E.W. Excavation inc. Les travaux doivent débuter le 8 septembre prochain, et devraient se terminer avant la fin du mois d’octobre 2026.

11) LOISIRS ET CULTURE

12) AFFAIRES DIVERSES

2026-08-136 12.1 SUSPENSION TEMPORAIRE D’UNE PARTIE DU RÈGLEMENT G-100 (TRAVERSÉE DU LAC NICOLET)

CONSIDÉRANT QUE l’activité de la Traversée du lac Nicolet se déroulera le 15 août prochain ;

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter le déroulement de l’activité, une suspension temporaire d’une partie du règlement G-100 doit être faite ;

CONSIDÉRANT QUE les principaux points du règlement G-100 à être suspendu sont ceux touchant le stationnement et le bruit ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller **Michel Prince**, appuyée par la conseillère **France Darveau**

Il est résolu

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, suspendre temporairement une partie du règlement G-100 pour la durée de l’activité de la Traversée du lac Nicolet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2026-08-137 12.3 OFFRE DE SERVICES - PLAN D’AMÉNAGEMENT D’UNE AIRE DE JEUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des offres de services pour l’aménagement d’une aire de jeux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux offres de services, dont l’une, provenant de Terrassement Côté inc. au montant de 3 500.00\$ avant les taxes et l’autre de Signé Garneau au montant de 3 250.00\$ avant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de la conseillère **France Darveau**, appuyée par le conseiller **Guy Thériault**

Il est résolu

QUE l'offre de services de Signé Garneau au montant total de 3 736.69\$ soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) LISTE DE LA CORRESPONDANCE

1. **MRC d'Arthabaska** - Entrée en vigueur du règlement numéro #472 (modifier certaines dispositions relatives à la profondeur minimale des lots situés à l'intérieur d'un couloir riverain).
2. **MRC d'Arthabaska** - Entrée en vigueur du règlement numéro #473 (encadrer les habitations saisonnières pour travailleurs agricoles et de modifier diverses dispositions).
3. **Sûreté du Québec** - Information : outil de diffusion afin de sensibiliser vos citoyens à l'importance de signaler toute information pertinente pouvant aider les services policiers.
4. **Fédération de l'UPA** - Portes ouvertes le 13 septembre prochain sur deux fermes de la MRC d'Arthabaska.
5. **Le journal des anonymes** - Demande de distribution à la bibliothèque du journal en mode libre-service gratuit.

14) VARIA

14.1 COMMUNICATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

La municipalité a été informée par la coordinatrice de la bibliothèque qu'il y a un manque de bénévoles pour le fonctionnement de la bibliothèque pour cet automne et cet hiver. Si vous voulez vous impliquer comme bénévoles, donnez votre nom à Mme Charest à la bibliothèque. Dans l'impossibilité d'avoir de nouveaux bénévoles, la municipalité devra fermer le service de la bibliothèque durant 6 mois.

14.2 DÉMONSTRATION DE PÉTANQUE

La municipalité invite les citoyens à une démonstration de pétanque qui sera offerte le lundi 17 août à 16h00, sur le terrain de pétanque derrière l'édifice municipal.

15) PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-08-138 16) LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION du conseiller Charles Duguay, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20h13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ